



Date de dépôt : 26 mars 2025

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la pétition pour fermer la circulation des transports individuels motorisés (TIM) non bordiers, pour valoriser la mobilité active et préserver le patrimoine naturel sur le chemin du Pont-du-Centenaire, secteur Onex

En date du 21 juin 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Ce chemin historique, étroit et pentu, est bordé d'un important patrimoine arboré et de son nant affluent de l'Aire. Vu sa configuration, le chemin ne permet pas de recevoir les camions, les voitures, les vélos et les piétons, sans mettre ces derniers en danger. Actuellement, sur la partie en amont du pont, tous ces modes de transport se partagent le trottoir, alors que ce trottoir devrait être réservé uniquement aux piétons pour leur sécurité.

Aux heures de pointe, qui coïncident avec le déplacement des enfants et jeunes se rendant à l'école de commerce et de culture générale Aimée-Stitelmann, au cycle du Marais, à l'école primaire de Belle-Cour, ainsi qu'au centre sportif des Cherpines, au Poney Club et au Centre de la Gavotte, le transit incessant des TIM rend ce cheminement dangereux pour les vélos et les piétons, d'autant plus que les innombrables voitures et camionnettes l'empruntent comme raccourci pour relier l'autoroute entre Bernex et Perly, ou pour éviter les bouchons aux sorties ou entrées d'autoroute.

Aujourd'hui, les autres axes nord-sud reliant la route de Chancy à la route de Saint-Julien sont coupés. Le pont de Mourlaz a été interrompu, le pont de la Praleta est inutilisable par les TIM et en cul-de-sac et le chemin de Narly en sens unique restreint la circulation par le pont des Marais. De plus, le projet d'urbanisation en cours de réalisation du Rolliet sur Plan-les-Ouates, ainsi que le projet de densification des Cherpines sur Confignon ne vont pas améliorer la situation.

Les voitures n'ont pas à passer sur ce chemin arboré riche en biodiversité, alors que la mobilité active nécessite des liaisons de proximité agréables et sécurisées. Il est disproportionné et dangereux de laisser ce chemin constituer un axe de transit.

Cette problématique est signalée aux autorités de notre commune et de notre canton depuis 2001.

- 19.12.2001 *Pétition au Grand Conseil n° 1375 : Pour une régulation du trafic de transit entre Plan-les-Ouates et Onex, par le chemin du Pont-du-Centenaire, le chemin David-Broillet et le chemin Gustave-Rochette*
- 20.10.2018 *Préserveons notre environnement naturel : lettre à la commune d'Onex avec 592 signatures*
- 22.11.2021 *Lettre à M. le conseiller d'Etat Serge Dal Busco, département des infrastructures*
- 24.08.2022 *Observations ANPVA sur DD321052-1 : Construction de 40 immeubles de logement, Plan-les-Ouates*
- 12.05.2023 *Manifestation de l'ANPVA : Action Sécurité sur le chemin du Pont-du-Centenaire sur Onex*
- 07.11.2023 *Lettre des parents d'élèves à M. le conseiller d'Etat Pierre Maudet, département de la santé et des mobilités*
- 10.10.2023 *Motion 411A Conseil Municipal d'Onex 10.10.23 : Sécurisation du chemin du Pont-du-Centenaire*

Nous demandons à l'Etat de stopper d'urgence la circulation TIM sur ce tronçon, de valoriser la mobilité active et le patrimoine naturel au chemin du Pont-du-Centenaire sur ONEX.

Nous demandons à l'Etat de proposer un autre itinéraire TIM avec une configuration plus adéquate pour relier la route de Chancy à Plan-les-Ouates.

Nous demandons à l'Etat de mettre en place ces mesures avant l'arrivée des nouveaux habitants du quartier du Rolliet.

350 signatures

Mme Anne-Claude Vallée-Meier

Chemin du Pont-du-Centenaire 21

1216 Onex

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Actuellement, le chemin du Pont-du-Centenaire, classé en réseau secondaire, assure les échanges entre les quartiers, nécessitant une circulation bidirectionnelle pour les flux motorisés.

La création d'un trottoir sécurisé, séparé de la chaussée par une bordure non carrossable, est impossible en l'état, au vu des dimensions disponibles.

L'instauration d'un sens unique impliquerait qu'une autre voirie proche assure la connexion entre les quartiers en sens inverse. Bien que plusieurs itinéraires existent, leur manque d'attractivité, dû aux détours qu'ils imposent, dissuade leur utilisation par les automobilistes et les chauffeurs poids lourds, même si la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes est interdite et que les croisements restent difficiles sur le chemin du Pont-du-Centenaire.

Modifier le schéma de circulation de manière isolée aurait des répercussions sur les communes voisines. Supprimer la circulation bidirectionnelle des véhicules entraînerait des remontées de file sur la route du Grand-Lancy, congestionnant les passages piétons et bloquant le carrefour à feux. Une approche globale du réseau routier est donc privilégiée pour redéfinir la fonction et le statut de ce chemin.

A ce titre, 2 études ont été engagées par l'office cantonal des transports (OCT). La première vise à établir une vision cohérente du schéma de circulation sur le territoire des communes de Bernex, d'Onex, de Confignon et de Plan-les-Ouates et à évaluer la possibilité de mettre le chemin du Pont-du-Centenaire en sens unique. Une telle mesure permettrait de libérer de l'espace pour un trottoir et de réduire le trafic motorisé, mais elle nécessiterait un axe de substitution pour garantir la fluidité des déplacements.

La seconde étude concerne la requalification de la route du Grand-Lancy. L'objectif est d'aménager une ligne de transports collectifs sur l'ensemble du tracé et de sécuriser les flux piétons et cyclables, y compris sur le chemin du Pont-du-Centenaire.

La coordination entre les 2 études garantit une approche intercommunale cohérente et concertée, notamment sur l'avenir du chemin du Pont-du-Centenaire.

Compte tenu des enjeux de sécurité pour les modes actifs et des nuisances pour les riverains, les communes concernées, soutenues par le département de la santé et des mobilités (DSM) et le département du territoire (DT), ont validé, un test répondant aux demandes des pétitionnaires.

Sur une durée maximale de 12 mois, ce test évaluera les avantages et les inconvénients de la fermeture au trafic motorisé, à l'exception des riverains, tout en garantissant une desserte bidirectionnelle en transports collectifs et un itinéraire amélioré pour les mobilités actives.

La ligne de transports collectifs prévue desservira les communes de Plan-les-Ouates, de Confignon et d'Onex. Son déploiement, prévu en 2027, nécessitera des aménagements préalables, à savoir un ou plusieurs points de croisement pour les bus, mais également la disponibilité de véhicules par les Transports publics genevois (TPG).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET